

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

## Le jeu d'arc à Villers-Cotterêts

par M. Eugène TOUPET

*Cette histoire du jeu d'arc à Villers-Cotterêts est la dernière communication que nous ait faite notre Vice-Président, M. Eugène Toupet, quelques mois avant sa mort.*

*Aussi, cette publication est pour nous tous un souvenir particulièrement émouvant de celui qui tint à faire revivre notre Société, lui apporta toute sa foi et reste pour nous un exemple par le constant travail de recherches auquel il s'est livré, par l'aide efficace qu'il apportait aux uns et aux autres et par sa lumineuse bienveillance.*

Villers-Cotterêts possède deux compagnies d'arc bien vivantes ; c'est que notre petite ville est située aux confins du Valois et du Soissonnais, les deux régions qui furent le berceau du jeu de l'arc, à cause de la proximité des reliques de saint Sébastien, déposées à Saint-Médard de Soissons.

La fondation de nos Compagnies d'Arc ne peut pas toujours être située dans le temps avec précision. Les plus anciens documents que nous connaissons sur les Compagnies de Villers-Cotterêts remontent au 17<sup>e</sup> siècle (1).

En tête du registre des chevaliers de la 1<sup>re</sup> compagnie, on lit la note suivante :

---

(1) Voici encore quelques renseignements sur l'aménagement des jeux d'arc :

- le bersault, ou bersail signifie but, ou cible.
- le jeu d'arc s'appelait le « jardin », terme encore employé aujourd'hui.
- ce qu'on appelait « la salle » se nomme aujourd'hui « la baraque », c'est le lieu où les archers rangent leur matériel et où ils s'abritent.
- le jeu d'arc a 50 m., « du pas de tir à la carte » ; le tir au « bersault » ou au « jeu » a lieu sur 50 m. Le tir aux championnats normaux, sur cibles, se fait sur 30 et 50 m. ; les tirs internationaux sur 30, 50, 70 et 90 m.

« Un acte sur parchemin prouvant que la compagnie existait en 1629 est entre les mains de M. E. Roch, clerc chez M<sup>o</sup> Guillemette, à Villers-Cotterêts ». En effet, l'acte le plus ancien (un acte de vente) date du 20 juillet 1629 et stipule que Jean de Bligny achète la mesure de Guillaume Pierrot, sise rue du Pleu, dans l'unique but d'agrandir les dépendances du « jeu de l'arcq » contigu à cette maison.

Mais le « jardin de l'arcq » de la rue du Pleu n'était pas le seul. Il en existait un autre rue de Noue (l'actuelle rue Demouster) comme en témoigne cette anecdote copiée sur un manuscrit de 1648 :

« Le vingtiesme de may 1648, la dasme de Nouë-Brisson, s'en revenant d'un pèlerinage et rentrant en son masnoir de Nouë, passa par le chemin des Buts, de Villiers-Costeretz, dans le temps où les chevalliers confrères de Saint-Sébastien dudit Villiers-Costeretz tiraient leur papeguay. Et lors, ayant faict arrêter son carrosse, s'enquit des plus adroicts chevalliers qui estoient alors deux notables confrères, Jean de Presles et Pierre Cousteau ; et, les ayant voulu épreuver, par manière de distraction, la dasme de Nouë-Brisson fit suspendre au centre de la carte-attaque un asneau d'or qu'elle portoit au petit doict, disant qu'il seroit à celui qui le sauroit prendre à coup de flesche. La partie estant commencée, le chevallier Jean de Presles embrocha ledict asneau par la huictiesme halte et l'eut pour luy et la confrérie une pistole d'or ».

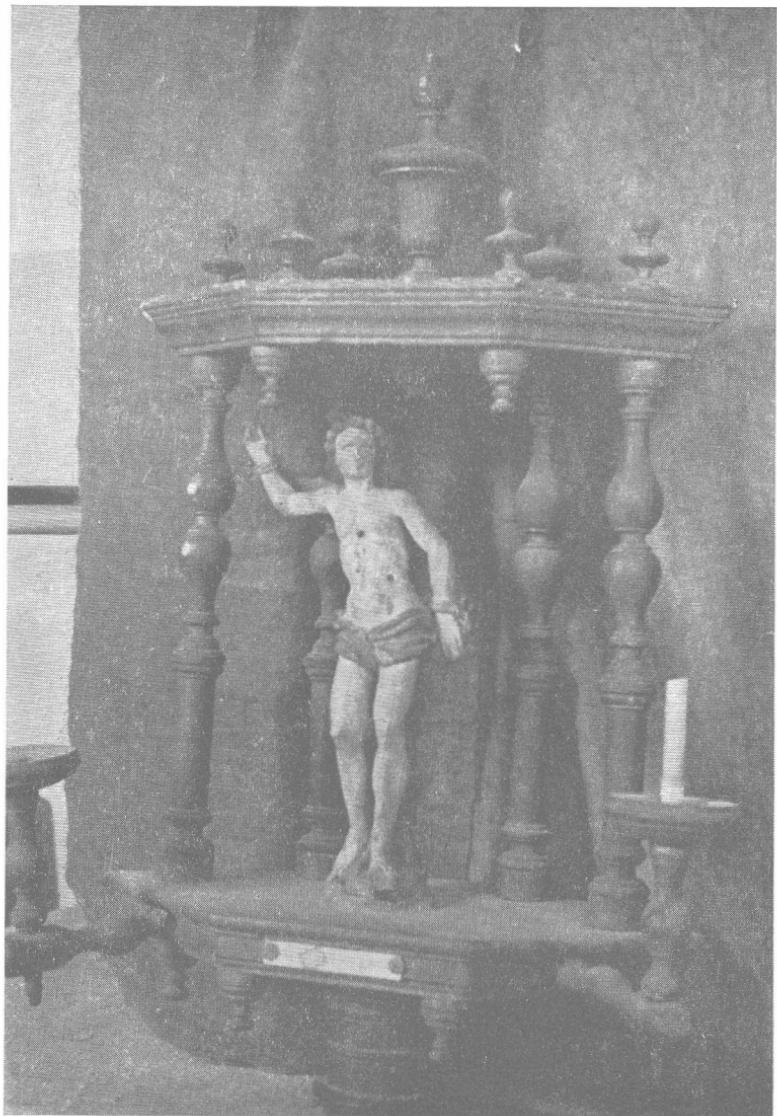
Le 17 octobre 1669, les archers de la Rue du Pleu, considérant que la maison de Guillaume Pierrot et le jardin attenant « où est situé d'ancienneté le Jardin de leur jeu », sont devenus insuffisants, reprennent une maison sise vers le milieu de la rue, vis-à-vis une petite place (c'est la maison portant maintenant le numéro 47 ; en 1865, il s'y trouvait encore un tir à l'arbalète).

Le 2 novembre 1689, dans un acte devant Lebrun, notaire, Pierre Agnet reconnaît qu'il est « propriétaire possesseur et détempêteur de la maison du Jeu de l'arcq et jardin d'yceluy, sis audit Villers-Cotterêts, en la rue de Nouë ».

Cette compagnie de la rue de Nouë devait être beaucoup plus prospère que celle de la rue du Pleu. Elle se composait vraisemblablement de bourgeois, d'artisans et de marchands cossus du bourg, fréquentant assidûment le jardin, tandis que la Compagnie de la rue du Pleu était formée d'ouvriers forestiers, « arsonniers, boisseliers, harcolleurs, fendeurs de siaux et brioleurs » n'ayant que le dimanche pour s'entretenir l'œil et la main au « noble jeu ».

Il semble que ce manque d'entraînement nuisait aux résultats, où l'épithète « d'archots » ou « d'archerots » décochée par les plus favorisés aux chevaliers de la rue du Pleu, sans pour cela provoquer chez eux la moindre amertume.

En 1695, on parle seulement du « Jeu de l'arcq de Villers-Cotterêts ». En effet, la fusion a été réalisée le « vingtiesme avril 1694 », quelques jours avant la « solennitez du Tir à



Bâton de Saint Sébastien des Archers de Villers-Cotterêts.  
(Donné à la Société Historique par M. HIRAUT-MOLLICART).  
Photographie de M. DESCLEVE.

l'Oiseau ». Des actes passés en 1711 et 1722 nous indiquent que le « jardin » du jeu est situé rue de Nouë, la maison au lieudit « Les Buttes » (le jeu devait donc être situé dans l'actuelle rue Tronchet).

En 1722, Jean Bligny était roi, Fauvel l'aîné capitaine, François Mercier lieutenant, Pierre Fauvel procureur, et Thomas greffier.

En juillet 1763, le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, offre à la Compagnie « une enseigne de soie blanche, hampée bleue, fleurdelysée et portant un Saint-Sébastien brodé d'or ».

En 1770, le duc d'Orléans accorde à la Compagnie le droit de recevoir le Bouquet d'un prix provincial et lui permet de « célébrer ses solennités et réjouissances dans le grand clos de Monseigneur, contigu à la maison et au jardin du jeu de la rue des Buttes » (c'est dans ce clos, qui donne dans l'actuelle rue Tronchet, que se trouvent actuellement des jardins, l'ancien temple maçonnique et une maison que vient de faire construire M. Mittelette).

Le 15 avril 1775, la Compagnie est autorisée à prendre part au prix général du royaume, à la condition qu'elle s'y rende « en bon ordre, l'épée au cotté, enseigne déployée et tambours battans ». A cette occasion, Pierre-Antoine, vicomte de Foucault « de présent en son fief de Nouë » offre une hallebarde à la Compagnie qui reçoit aussi un tambour de messire de Romainville de Pisseleu, écuyer.

Le hallebardier est un sieur Jean Couteau, traiteur. La Compagnie possède également un bâtonnier, chargé de porter le « bâton » de Saint-Sébastien dans toutes les cérémonies et processions où la Confrérie est présente ou se fait représenter.

En 1786, la Compagnie prend part à une ronde organisée par la Compagnie de Crépy-en-Valois et y remporte une croix d'argent.

\*\*

Survient la tourmente révolutionnaire. Le jardin du jeu, décreté « jeu cy-devant » est fermé. Le 26 ventôse an III (1794), le jeu, ainsi que les terrains et les maisons qui en dépendent, sont vendus à Catherine Joubert, épouse en secondes noces de Jacques Jeannequin, vigneron près de Meaux. La nouvelle propriétaire revend le tout le 8 janvier 1809 à Denis Senart, marchand drapier.

Ainsi, depuis 1794, le « vieux jeu de l'arcq de la rue de Nouë » n'a pas revu d'archers y bander leurs arcs et y lâcher leurs flèches ; il en est de même du « cabaret du Grand Archer » qui leur vendait du cidre, sur l'emplacement de la maison n° 60 de la rue Demoustier, au coin de laquelle se trouve encastrée la jolie fontaine de la coquille.

Les archers cotterèziens déposèrent leurs archives, sans doute dans l'espoir de les sauvegarder, chez un sieur Augustin Lévêque,

tonnelier, ancien adjudant-major et chevalier du jeu. L'ancien officier des armées de la République laissa se disperser les « règlements, statuts, mandats et pantons d'honneur de la Compagnie d'Arc » ; une plainte déposée deux ans plus tard ne laisse aucun doute à ce sujet.

C'est vers la fin de 1799 que plusieurs chevaliers cherchent à reformer leur compagnie. Leur jardin fut d'abord installé au Haha de la Porte blanche, puis au Haha de la Plaine Saint-Remy.

Dans les premiers mois de 1806, ils purent se rapprocher de la ville et s'installer à l'endroit qu'occupe encore la première compagnie, à l'emplacement d'une allée de tilleuls qui longeait le « Bosquet des Anglais » et conduisait du « Logis du Roi » aux bâtiments de l'ancien manège du château et aux bureaux de l'administration forestière.

Le « Registre des Chevaliers » recommence en 1809. On remarque qu'il appartient à « la Cie d'arc de Villers-Cotterêts ». Les inscriptions et les radiations de tous les membres y figurent. Voici le texte complet de la réception du premier inscrit sur le registre, texte qu'on retrouvera avec les mêmes formules jusqu'en 1957.

« Nous, officiers et chevaliers du noble jeu de l'arc de Villers-Cotterêts, avons recu dans cette Cie le nommé François Dromard, âgé de 26 ans, natif de Dampleux, domicilié à Villers-Cotterêts. Lequel a reconnu pour son parrain, le chevalier Evilliot. Nous a juré sous sa foi et responsabilité de garder et d'entretenir les ordonnances qui lui ont été prescrites. Fait à la salle de notre jardin le 13 mai 1812. Ont signé : Hiraut Aimé, capitaine ; Evilliot, lieutenant ; Mailly et Dromard ».

Nous citons ce texte pour faire ressortir les formalités, sans doute déjà usitées au 17<sup>e</sup> et qui se sont maintenues ça et là jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle.

Le premier « Bouquet », depuis le rétablissement de la Compagnie en 1799, fut reçu par les Archers Cotteréziens en 1852. Le registre des Chevaliers mentionne simplement :

« L'an 1852, le 12 juillet, Nous, capitaine, officiers et chevaliers de la Cie d'arc de Villers-Cotterêts, en la salle du jardin, reconnaissons avoir reçu de celle de Taillefontaine le bouquet qu'elle nous a promis le jour de la parade ».

« En raison des règlements établis à la création de ce bouquet, nous nous engageons à rendre un prix général dans le courant de 1853, et de plus à rendre le dit bouquet à une compagnie qui en ferait la demande, mais avec l'autorisation de celle de Taillefontaine ».

Nous ne voulons pas manquer de relater, en 1874, la réception d'un membre dont le nom est celui d'une honorable et vieille famille cotterézienne. Le sieur Rain Alexandre, 32 ans, natif de Villers-Cotterêts, a été reçu à la 1<sup>re</sup> Compagnie. Il a pris pour parrain le chevalier Fluteaux et a juré sur sa foi et

responsabilité de garder et entretenir les ordonnances qui lui ont été présentées. « Fait en notre salle du jardin le 6 mai 1874 ».

Ici encore se retrouvent les vieilles formules.

\*\*

Tout au long de nos recherches, nous n'avons trouvé que 3 cas d'exclusion des Chevaliers.

— 28 septembre 1844, « Sanction prise par les capitaines de Dampleux, Oigny, Faverolles, Boursonne, Ivors, Largny, Vauciennes, Haramont, Coyolles et Corcy, vis-à-vis du nommé Émile Gally de Dampleux, pour coup illégal dans le prix général de la première compagnie : il sera expulsé de tous les jeux d'arc à leur connaissance ». Le fait que dix capitaines se soient réunis pour prendre une telle sanction marque la gravité attachée à la faute par ces dix confréries, parmi lesquelles ne figure pas la compagnie de Villers-Cotterêts, sans doute pour que la mesure prise paraisse plus impartiale.

— Le second cas relevé sur le registre date de 1894 : « Dans son assemblée du 19 février, la compagnie a exclu le sieur... pour fait touchant l'honneur de la chevalerie et lui a refusé tout droit de démission ». Pour ce cas, la compagnie n'a pas voulu livrer à la publicité le nom du chevalier déchu, elle a tout simplement tenu à diffuser la sanction prise par mesure disciplinaire.

— La même année, 1894, comporte le « Refus de l'acceptation de la démission de Declercq Émile : il s'était fait inscrire sur présentation d'une fausse carte d'identité ; il s'était déclaré chevalier quand il ne l'était pas, n'ayant jamais appartenu à une compagnie ; il est exclu pour indélicatesse et fraude des règlements ». Le bas de la page est bordé d'une bande noircie à l'encre sur 2 centimètres de largeur.

C'est en 1858 que la première compagnie achète « de ses propres deniers » le drapeau qu'elle arbore encore aujourd'hui et qui remplace « l'enseigne » aux emblèmes royaux offerte par le duc de Chartres.

En 1899, la première compagnie a assisté au grand concours confédéral de Crépy.

En 1900, la compagnie compte 26 chevaliers, 23 en 1905.

En février 1921, sur « Autorisation de la Fédération, le jeu de la deuxième compagnie ayant été détruit par fait de guerre, les chevaliers sont autorisés à fusionner avec ceux de la première, jusqu'à ce que leur jeu soit rétabli ».

1926, c'est l'année du bouquet provincial à Villers-Cotterêts, et nous pourrions nous étendre beaucoup plus longuement que sur celui de 1853. Nous dirons seulement que la fête a fait grande impression sur toute la population et nous citerons le bureau de l'époque : connétable, Fluteaux François ; capitaine, Piltant ; lieutenant, Perdu René ; trésorier, Loison Auguste ;

secrétaires, Barbier Louis, Thioux Alexis ; censeur, Regnault ; aspirant, Fluteaux Marcel.

Nommé capitaine en 1949, roi en 1955, M. Vital De Baère l'est encore en 1964 ; il est membre du Conseil Supérieur de la Ronde de l'Aisne qui compte actuellement 24 compagnies. MM. Ponce Marcel, connétable et trésorier ; Dhuicq Henri, sous-lieutenant, l'aident au bureau. Tous peuvent être fiers de faire partie de la première compagnie, fondée avant 1620. Sans interruption depuis plus de 340 ans, les chevaliers de l'arc sont parvenus à conserver la majeure partie de leurs traditions.

\*\*

Les statuts de la 2<sup>e</sup> Compagnie ont été adoptés à l'assemblée générale du 25 décembre 1888. L'article 1<sup>er</sup> stipule :

« La Société a pour but : la pratique, pour tous ses membres, du tir à l'arc, par des réunions, des exercices en plein air et des concours, et d'entretenir, au cours de ces réunions sportives, une saine émulation et des liens d'amitié entre tous ses membres ».

L'article 3 précise : « Toute discussion, politique ou religieuse est interdite dans la Société ».

Nous avons déjà indiqué que le 20 avril 1694, les archers de la rue du Pleu avaient fusionné avec ceux de la 1<sup>re</sup> Compagnie, dont le « jardin » se trouvait rue des Buttes, au chemin de Nouë. De ce fait, on peut dire que la 2<sup>e</sup> Compagnie resta en sommeil près de deux siècles.

En 1888, c'est parce qu'elle est devenue trop nombreuse que la première compagnie se sépare en deux groupes. Les nouveaux statuts sont signés Renard, Fluteaux père, Fluteaux fils, Gueux, Mercier père.

Pour se faire « reconnaître », ils avaient reçu, en quittant la 1<sup>re</sup> Compagnie, une démission en règle suivant les usages et règlements. C'est à leurs frais qu'ils firent établir un nouveau « jardin », dans les Grandes Allées, où il est encore actuellement.

En 1889, plusieurs compagnies voisines étaient invitées à une partie d'installation dans le jardin de la 2<sup>e</sup> Compagnie qui avait déjà reçu son drapeau. L'inauguration officielle a lieu en 1890, en présence de la 1<sup>re</sup> Compagnie et des sociétés de Largny, Corcy, Coyolles, Soissons, Crépy, Haramont, Oigny, Dampleux et Boursonne.

En 1891, le bureau se compose du capitaine Renard, du lieutenant Fluteaux père ; Fluteaux fils est secrétaire-trésorier, Mercier père censeur.

En 1905, la 2<sup>e</sup> Compagnie comprend 20 chevaliers dont les officiers sont Eugène Fluteaux père, connétable ; Eugène Fluteaux fils, capitaine ; Louis Veron, lieutenant porte-drapeau ; Constant Bridoux, porte-drapeau et Fernand Petit, secrétaire.

Au mois d'août 1914, les archers rangent leurs flèches dans les carquois. Une note figurant au registre des délibérations nous apprend que, la tourmente passée, les archers sont autorisés à tirer avec ceux de la 1<sup>re</sup> Compagnie jusqu'à ce que leur jeu ait été rétabli.

En 1926, à l'occasion du Bouquet provincial de Villers-Cotterêts, la 2<sup>e</sup> Compagnie est reformée pour être à nouveau mise en sommeil en 1928. Elle renaîtra quelques années plus tard, à l'instigation de l'ancien capitaine Léuyer, le libraire-imprimeur bien connu. Elle nomme Marcel Fluteaux capitaine ; Dubut secrétaire et Mottelet trésorier.

Parmi les chevaliers nommés et reçus à la dite compagnie au cours des années 40, nous ne voulons pas manquer l'inscription, le 10 avril 1949, du chevalier Roger Caron, démissionnaire de la belle compagnie de Vauciennes, muni d'une démission régulière.

En 1950, en présence des officiers et chevaliers de la 2<sup>e</sup> Compagnie, est admis à l'unanimité comme chevalier, dans la salle de leur « jardin », Moncelet Maurice, venant de Vez.

Deux ans plus tard, bien que nommé roi, puis empereur, il présente une lettre de démission en bonne et due forme. Il quitte libre de tout engagement, sa conduite ayant été irréprochable.

La rédaction de ces différents procès-verbaux, si elle diffère dans les termes, reflète dans son esprit le respect des anciennes traditions, ce dont on ne peut manquer d'en féliciter les auteurs. Les membres de cette société forment un groupement cohérent où joue l'entr'aide et où les classes sociales sont abolies. Les chevaliers y rivalisent d'adresse dans une atmosphère de politesse et de courtoisie.

Le registre des procès-verbaux de 1954 — nom donné au cahier relatant les faits et gestes d'une compagnie d'après les statuts de la Ronde du Valois — après avoir relaté le décès du chevalier Victor Voisin, nous apprend que Marcel Fluteaux est connétable, Paul Segard capitaine, Roger Caron lieutenant-secrétaire, Laurence Marcel porte-drapeau.

Quelques années plus tard Paul Segard, souffrant, donne sa démission. Paul Quizy le remplace.

La 2<sup>e</sup> Compagnie semble avoir devant elle un bel avenir. Elle est en pleine période de développement et d'activité ; son effectif est celui d'une compagnie bien constituée et susceptible d'obtenir de nombreux prix ; nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

Notre dernier vœu est que l'on organise à Villers-Cotterêts une des plus grandes manifestations de l'Archerie, semblable à celle de 1926 : un Bouquet Provincial.

## BIBLIOGRAPHIE

- Pour la période de 1620 à 1789, consulter Roch, « Villers-Cotterêts, Historiographie par ses rues » publié par la Sté Historique de Villers-Cotterêts.
  - Période de 1798 à nos jours : les registres des chevaliers ont été mis fort aimablement à ma disposition par MM. De Baère et Quizy, les capitaines des deux compagnies d'arc — plusieurs pièces m'ont été communiquées par M. Roger Caron, le sympathique secrétaire de la 2<sup>e</sup> Compagnie.
  - Voir également le « Noble Jeu de l'Arc » par René Lenoir, l'ancien greffier de la Cie d'Ivors, ouvrage paru en 1927 ; « Le Tir à l'Arc » du Comte de Bertier, paru en 1900, et enfin « Archers d'autrefois et d'aujourd'hui » par Henri Stein, paru en 1925 chez Longuet, éditeur.
- 

## La vie au château de Villers-Cotterêts à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>

---

Madame de Genlis a raconté avec quelque détail ses deux premiers voyages à Villers-Cotterêts, l'un en 1766, avec Mme de Montesson, le second, sans doute en 1767, avec Mme de Puisieux. Elle en a sûrement fait beaucoup d'autres, depuis son entrée au Palais Royal en 1768 jusqu'à sa retraite pédagogique au couvent de Bellechasse en 1777 et peut-être encore après. Tous les étés en effet, surtout jusqu'en 1785, date de la mort du duc Louis-Philippe, la famille d'Orléans se transporte au Château de Villers-Cotterêts avec une nombreuse cour, à qui s'offrent tous les plaisirs qu'on recherche alors : conversation, jeu, musique, comédie, et enfin, la chasse. Ces plaisirs, les mémoires de la comtesse permettent dans une certaine mesure de les imaginer, et les dessins de Carmontelle, conservés à Chantilly, et dont la plupart ont été exécutés à Villers-Cotterêts, remettent sous nos yeux plusieurs des hôtes de cette illustre maison.

Celle-ci a été plusieurs fois décrite : Alexandre Michaux, l'historien de Villers-Cotterêts, Ernest Roch, l'architecte Émile Pottier Delinge, le comte Maxime de Sars, M. Marcel Leroy,

---

(1) Cette publication qui touche plus particulièrement à l'histoire de notre Cité, est extraite de la vaste étude de M. Maximilien Buffenoir qui a pour titre : Mme de Genlis, la famille d'Orléans et la région de l'Aisne.